

ECONOCOM GROUP

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Siège social: Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE /
SPECIALE DES ACTIONNAIRES**
DU 20 MAI 2014

Vote par correspondance

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter par correspondance avant les assemblées générales des actionnaires. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote.

Les formulaires peuvent parvenir à la Société par courrier recommandé (Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, Belgique), ou par e-mail à l'adresse suivante : generalsecretariat@econocom.com. Ils doivent parvenir à la Société au plus tard le **14 mai 2014**. L'original doit être parvenu à la Société au plus tard lors des assemblées générales.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement et d'admission décrites dans la convocation, en ce compris les formalités de notification d'intention de participation.

Veillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le(a) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la date d'enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de _____ actions en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme ECONOCOM GROUP, ayant son siège social Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0422.646.816,

Déclare voter par correspondance avec¹ _____ de ses actions tel que précisé ci-après aux assemblées générales des actionnaires de la Société qui se tiendront le **20 mai 2014 à partir de 11h**, Chaussée de Louvain 510/B80, à 1930 Zaventem, ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le(s) même(s) ordre(s) du jour.

A. Ordres du jour des assemblées générales des actionnaires

I. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013 et du rapport du commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013;
2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2013;
3. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013;
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013;
6. Renouvellement du mandat de deux administrateurs;
7. Approbation du rapport de rémunération;
8. Pouvoirs.

II. Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire / spéciale

1. Lecture et approbation des clauses de changement de contrôle figurant dans les Termes et Conditions des Obligations dans le cadre de l'émission de 16.509.433 obligations ORNANE approuvée par le conseil d'administration le 7 janvier 2014 pour un montant principal total de 174.999.989,80 euros venant à échéance le 15 janvier 2019;

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

2. Rachat d'actions propres: renouveler et adapter l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions propres;
3. Prise en gage d'actions propres: autoriser le conseil d'administration à prendre en gage des actions propres;
4. Pouvoirs.

B. Instructions de vote

I. Assemblée générale ordinaire

	OUI	NON	ABSTENTION
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013.			
3. Proposition de distribuer un dividende de 0,12 euro brut par action; Affectation du bénéfice de l'exercice social de 13.197 milliers d'euros et du bénéfice de 100.950 milliers d'euros reporté de l'exercice précédent: - à la distribution de dividende pour 12.782 milliers d'euros, - à la réserve légale pour 279 milliers d'euros, - aux autres réserves pour 29.848 milliers d'euros, - au résultat reporté pour 71.237 milliers d'euros.			
4. Accorder décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.			
5. Accorder décharge au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.			
6. Renouvellement des mandats de Monsieur Jean-Philippe Roesch et de Monsieur Bruno Lemaistre en qualité d'administrateurs d'Econocom Group pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.			
7. Commentaire du rapport de rémunération par le Comité de Rémunération et approbation du rapport de rémunération.			
8. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.			

II. Assemblée générale extraordinaire / spéciale

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Approbation par l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, des clauses de changement de contrôle figurant dans les Termes et Conditions des Obligations précitées et, plus particulièrement, aux articles 2.9 (a) (v) et 3.6 (c), ainsi que toute autre clause de changement de contrôle présente dans les Termes et Conditions des Obligations; Délégation de pouvoirs aux administrateurs d'Econocom Group SA/NV, avec faculté de subdélégation, pour l'exécution de la présente résolution et pour procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des Sociétés.			
2. Renouveler pour une période de cinq ans à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société Econocom Group SA/NV, dans la limite du plafond de 20% du nombre d'actions émises prévu par l'article 620 du Code des sociétés, au prix unitaire de minimum 4 euros et maximum 20 euros. L'autorisation ainsi renouvelée se substituera, à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, à l'autorisation existante conférée par l'assemblée générale du 28 septembre 2011.			
3. Décision d'autoriser pour une période de 5 ans à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration à prendre en gage des actions propres de la société Econocom Group SA/NV, conformément à l'article 630 du Code des sociétés, dans la limite du plafond de 20% du nombre d'actions émises prévu par l'article 620 du Code des sociétés.			
4. Délégation de pouvoirs aux administrateurs d'Econocom Group SA/NV, avec faculté de subdélégation, pour l'exécution des résolutions 2 et 3 qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 620 du Code des Sociétés.			

*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits aux ordres du jour des assemblées générales.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter aux assemblées générales en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **5 mai 2014** un/des ordre(s) du jour modifié(s) pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533^{ter} du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets des ordres du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet (ces) ordre(s) du jour modifié(s). Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit aux ordres du jour est nul si les ordres du jour ont été modifiés sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533^{ter} du Code des sociétés.

Fait à _____, le _____ 2014.

(signature)

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.

